



AMÉNAGEMENT DE L'ANSE DE MINACCIA

SITE NATURA 2000 FR9402012 CAPO DI FENO



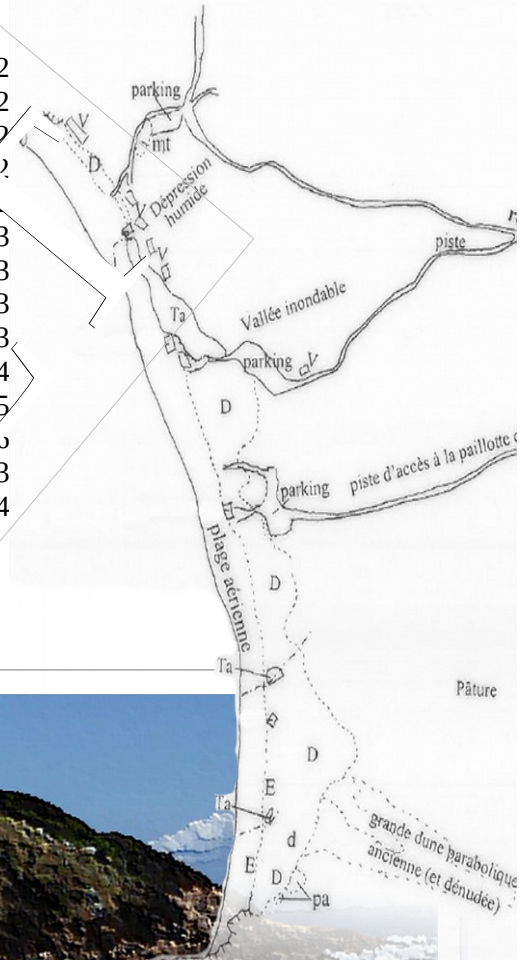
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA CORSE-DU-SUD – Mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB)

Rédaction : C. FERAL
DATE : 21 septembre 2015

Diffusion

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9402012 Capo du feno

Nécessité d'un aménagement.....	2
Un contexte particulier sur Minaccia.....	2
La dynamique Natura 2000 de Capo di Feno.....	2
Historique récent du site.....	2
Objectifs du COPIL à venir.....	2
La délimitation du DPM sur le site.....	3
Bibliographie.....	3
Aménagement proposé.....	3
Objectifs de ce plan d'aménagement ?.....	3
Description succincte du site.....	4
Vue d'ensemble.....	5
Vues détaillées.....	5
Récapitulatif de l'aménagement et estimatif.....	13
Annexes : photos.....	14



NÉCESSITÉ D'UN AMÉNAGEMENT

Un contexte particulier sur Minaccia



Vue d'ensemble de l'anse de Minaccia. En violet : limite du site Natura 2000 FR9402012 Capo di Feno.

Les plages de Capo di Feno, plages réputées de l'arrière-pays ajaccien, connaissent une importante fréquentation quotidienne. La campagne 2015 a ceci de particulier que de nombreux et importants concerts sont organisés toute la saison estivale devant la paillote Valle, jusqu'à 3000 personnes étant attendues pour les dates les plus importantes. Suite à de multiples échanges entre les différents acteurs, l'ampleur des manifestations sera revue à la baisse (maxi 1500 personnes) et M Valle posera une clôture destinée à protéger les milieux dunaires les plus proches du concert.

En dehors de ces manifestations exceptionnelles, la forte fréquentation a des impacts sur la qualité de la dune qui ne cesse de se dégrader depuis des années ; le premier avertissement écrit sur cette situation étant une publication scientifique de PARADIS et PIAZZA de 1990, antérieure donc à la mise en place de ce site Natura 2000.

Le document d'objectifs de ce site, validé en 2011 par le comité de pilotage, insiste sur la problématique de conservation de la dune de l'anse de Minaccia. Plusieurs fiches actions sont prévues pour la protection et la gestion de la dune, l'une d'entre elles portant sur un aménagement à même de gérer les usages balnéaires quotidiens, de canaliser la fréquentation déjà forte (et appelée à se renforcer encore) et permettant à la dune de se maintenir et dans l'idéal, de se régénérer.

Cet avant-projet concret d'aménagement du site a pour but de donner une idée à minima de ce que pourrait être un tel aménagement. Il servira de base à l'animateur du site Natura 2000 qui devra le compléter ou/et l'amender en fonction des retours émis par le comité de pilotage, établir des devis, effectuer les démarches administratives nécessaires (AOT sur le domaine

public maritime, accord des propriétaires si besoin) et préciser son financement.

Cet avant-projet ayant vocation à être mis en œuvre dans le cadre de Natura 2000, nous faisons un rappel succinct de la dynamique Natura 2000 sur ce site.

La dynamique Natura 2000 de Capo di Feno

Historique récent du site

- Le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage du 10 février 2011.
- Le pilotage du site Natura 2000 (présidence du COPIL, maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000) était de la responsabilité de l'état. Ces questions formelles relatives au pilotage du site seront reposées lors du comité de pilotage du 12 novembre 2015.
- L'animation Natura 2000 était jusqu'en 2014 confiée au CPIE.
- Les fiches-actions présentes dans le DOCOB ont été priorisées par le CPIE lors du dernier COPIL (6 décembre 2012). Ce COPIL s'était penché en particulier sur les questions de la servitude littorale et de la délimitation du DPM, préalable indispensable à l'aménagement de l'Anse de Minaccia.
- La délimitation de la servitude littorale première tranche (jusqu'à Cala di Figa) a été finalisée.
- La délimitation de la seconde tranche est en cours ; elle sera soumise à enquête publique courant 2016.

Objectifs du COPIL à venir

Le comité de pilotage à venir devra traiter des questions suivantes :

- Actualisation de la gouvernance du site
- Questions relatives à l'animation du site Natura 2000
- Rappel des fiches actions et confirmation de la priorisation des actions proposée en 2012
- Mise en œuvre du sentier du littoral 1ere tranche
- Délimitation du DPM sur la plage de Minaccia
- Usages et aménagement de Minaccia : débat et propositions...
- Questions diverses

La délimitation du DPM sur le site

L'arrêté n°80-23 du 21 janvier 1980 précise la délimitation du DPM. Bien qu'ancienne cette délimitation est valide et opposable à un tiers.

Bibliographie

Trois documents principaux ont été consultés et utilisés :

- Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9402012 Capo di Feno, rédigé par le CPIE d'Ajaccio et validé en comité de pilotage en 2011.
- Cartographie de la végétation de l'anse de Minaccia (Paradis & Piazza 1990).
- « Expertise écologique et propositions de gestion de plages et arrières plages de l'Ouest d'Ajaccio », PARADIS, 2004.

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Objectifs de ce plan d'aménagement ?

PARADIS montre qu'entre son étude de 1990 et son rapport sur l'état des plages en 2004, la situation de Minaccia s'est dégradée :

- nombre de paillotes accru
- dénudation de la dune exacerbée
- accroissement de l'érosion dans la partie sud du site

Cette dynamique néfaste pour l'état du site s'amplifiera si rien n'est entrepris. Il proposait comme mesures de gestion :

- la surveillance du peuplement à Tamaris et des reliquats de milieux dunaires au Nord
- L'adaptation des mesures d'entretien de la plage
- la pose de ganivelles juste en avant de la microfalaise
- la pose de clôtures sur la partie arrière de la dune
- des plantations de cicatrisation des zones dénudées de la dune.

On se rapportera utilement au rapport de 2004 pour connaître le détail de l'analyse de l'auteur : les solutions préconisées ont été largement reprises et précisées dans le document d'objectif du site Natura 2000.

Le projet en pages suivantes a pour but de montrer ce que pourrait être un aménagement de la plage et servir de base de réflexion au comité de pilotage de ce site Natura 2000. Il devra être accompagné d'un travail par l'animateur du site Natura 2000 afin de tenir compte de l'ensemble des mesures de gestion nécessaires au site et récapitulées dans le document d'objectifs.

Description succincte du site

Source : PARADIS 2004.

Le site a une morphologie complexe. Il faut distinguer d'ouest en est plusieurs zones: (1) la mer, (2) la plage aérienne fréquemment recouverte par la mer et où peuvent se déposer des amas de débris de Posidonies, (3) le haut de la plage aérienne, plus rarement recouvert par la mer et pouvant présenter des laisses de mer (à *Euphorbia peplis*) et de petites dunes embryonnaires, (4) l'avant-dune végétalisée, surtout avec des diotis (*Achillea maritima*), (5) la dune végétalisée avec des oyats (*Ammophila*) de plus en plus clairsemés (6) la dune végétalisée avec des ligneux (lentisques surtout), qui s'étend loin en arrière et peut atteindre 7 à 10 m de haut.

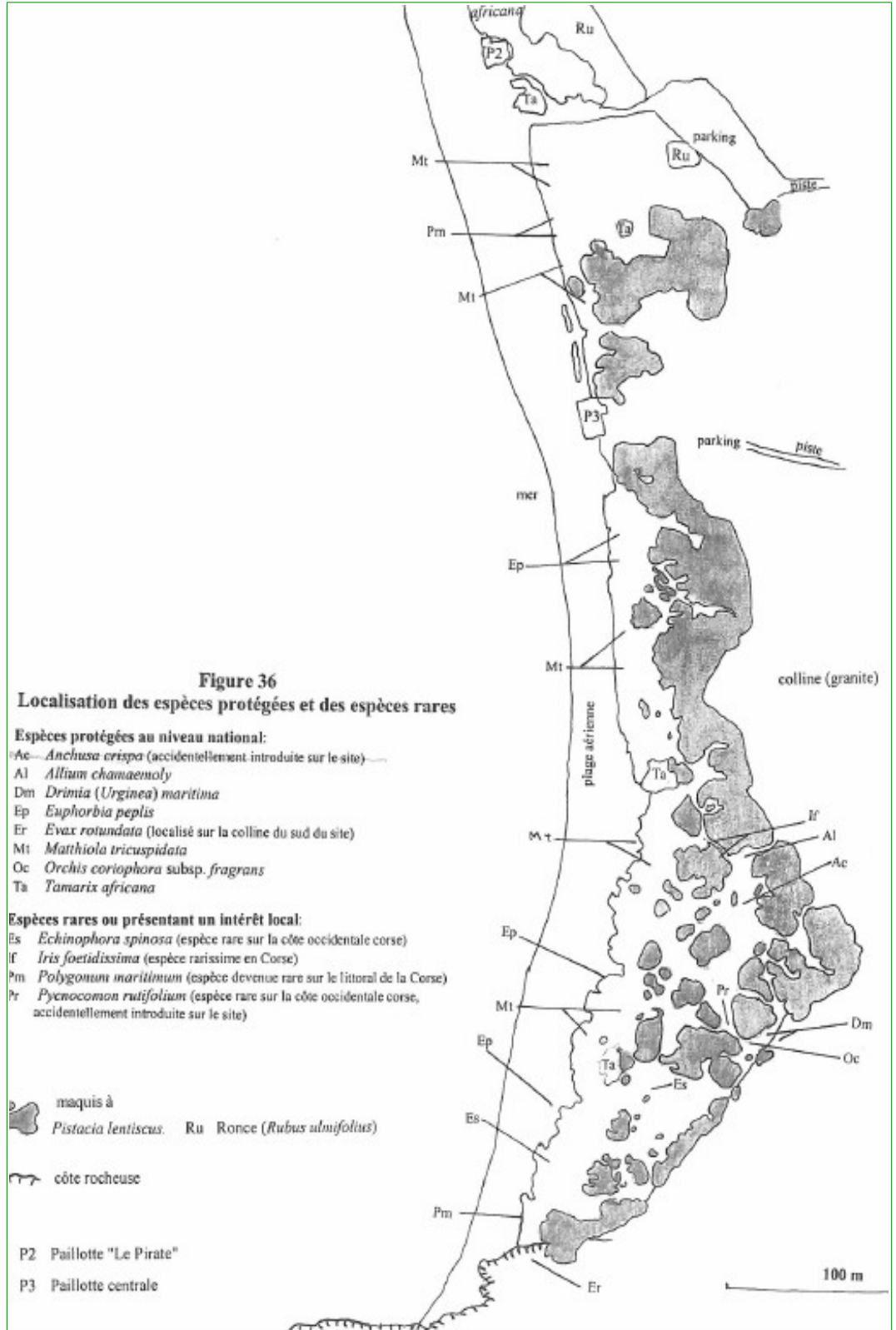
La microfalaise, due à l'érosion marine, entaille :

a) l'avant-dune à diotis, au sud de la paillote Valle jusqu'au premier ruisseau à *Tamarix africana*,

b) la dune à oyats, au sud de ce ruisseau jusqu'aux rochers limitant au sud le site sableux.

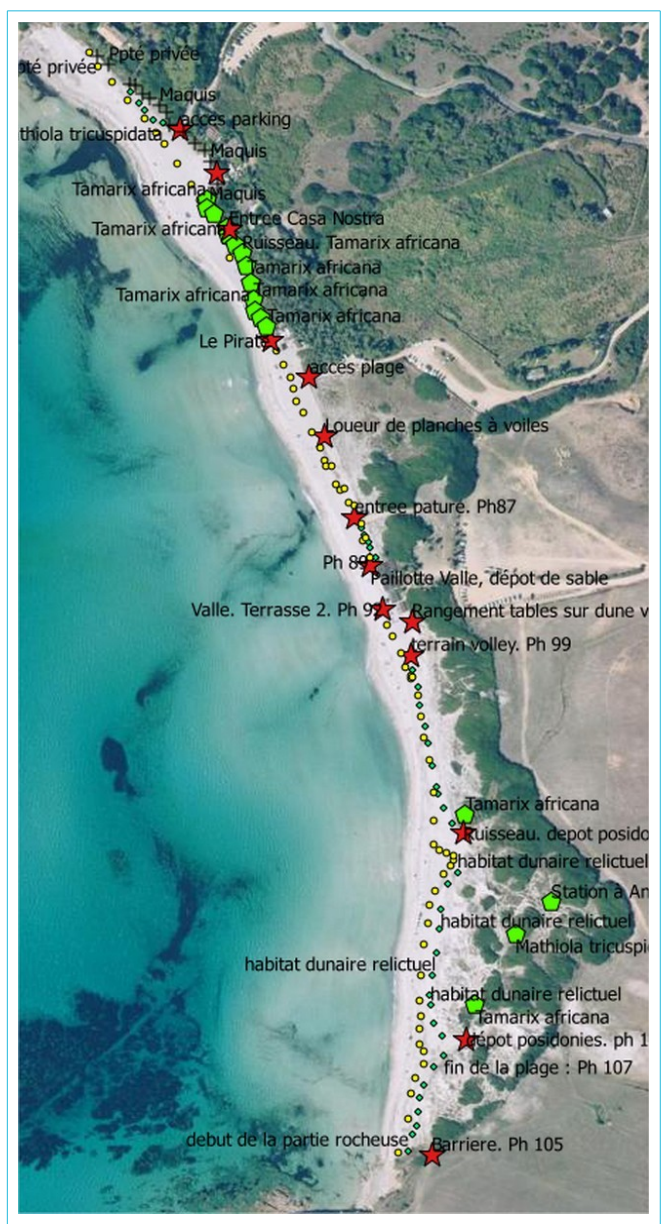
Suivant les mois de l'année et les tempêtes, la microfalaise sera plus ou moins vive, plus ou moins haute et entaillera plus ou moins la dune végétalisée, dont les végétaux seront déchaussés et même quelquefois emportés par la mer.

La présence de nombreuses espèces patrimoniales ou protégées est une des raisons de protéger le site de Minaccia. Carte extraite de « Expertise écologique et propositions de gestion de plages et arrières plages de l'Ouest d'Ajaccio » :



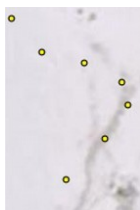
Vue d'ensemble

L'état 0 du site est obtenu en superposant sur les vues aériennes du site (source : IGN, campagne 2013) un relevé de situation GPS réalisé par la DDTM en date du 22 mai 2015. A gauche l'état 0 au 22 mai 2015. A droite les aménagements minimaux préconisés sur l'ensemble de l'anse de Minaccia.



Vues détaillées

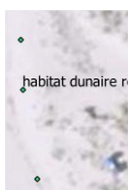
Les relevés GPS font apparaître :



Points jaune : la microfalaise.

La microfalaise, de 30 cm à presque 1 m (PARADIS notait jusqu'à 1,7 m dans son rapport de 2004), est due à l'érosion marine, forte lors des tempêtes.

Nous l'utiliserons comme limite basse pour implanter des ganivelles ; en dessous de cette limite, tout objet posé sur le littoral serait trop rapidement malmené par les intempéries.

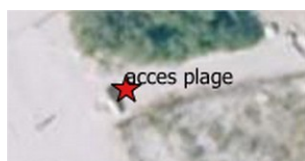


Points verts : la limite de la dune relictuelle ; elle matérialise pour nous la limite haute d'implantation de ganivelles. Elle comprend les habitats dunaires à divers degrés d'altération qu'il convient de restaurer.

Comme nous le verrons sur les clichés suivants, la dune relictuelle et la microfalaise sont parfois très proches, quasi superposés.



Polygones verts : espèces patrimoniales



Étoiles rouges : aménagements ou impacts de quelque nature qu'ils soient : paillotes, chemin, etc



Croix noires : éléments divers limitant la plage

La plage de l'anse de Minaccia est ainsi décrite du Nord au Sud, avec pour chaque secteur l'état 0 au dessus et les aménagements prévus en dessous :

État 0 au 22 mai 2015

points jaunes : micro falaise

points verts : milieux dunaires relictuels



Éléments de l'aménagement envisagé :

- 80 + 50 m ganivelles
- 1 panneau d'information
- 40 + 20 m clôture légère



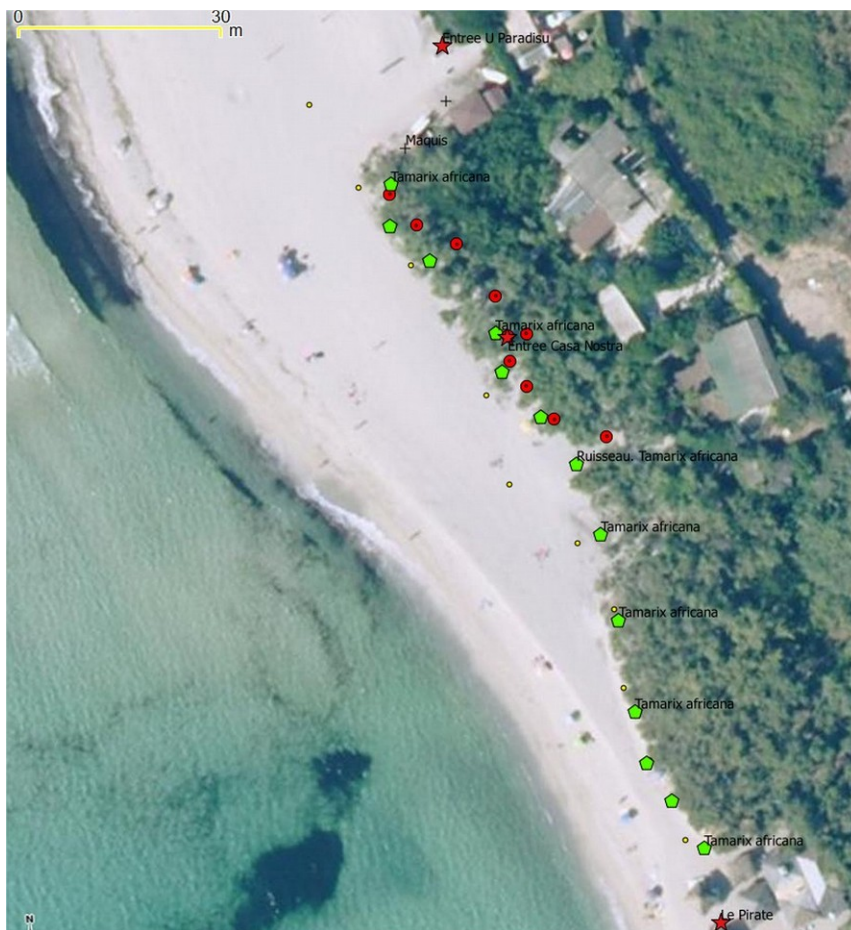
État 0 au 22 mai 2015

points jaunes :
microfalaise

polygones verts : fourré à
Tamaris

Note : suite à un retour
sur site le 10 juin 2015 il
semblerait que le fourré à
Tamaris a été élagué
pour dégager l'entrée du
restaurant « Casa
Nostra » et suit à présent
le linéaire marqué par les
points rouges (rappel :
les polygones vert
indiquent la limite du
fourré à Tamaris au 22
mai 2015).

Le propriétaire sera
contacté pour suite à
donner.



Éléments de
l'aménagement
envisagé :

- 25 m ganivelles
- 60 +40 m clôture
légère
- Restauration du fourré
à Tamaris jusqu'à la
clôture.

État 0 au 22 mai 2015

points jaunes : micro falaise



Éléments de l'aménagement envisagé :

- 1 panneau d'information
- Suppression de la clôture agricole existante
- 120 m de ganivelles



État 0 au 22 mai 2015

points jaunes : micro falaise

points verts : milieux dunaires relictuels

pointillés : clôture posé par M Valle en prévision des concerts de la saison 2015.



Éléments de l'aménagement envisagé :

- suppression de la clôture posée pour l'année 2015
- 80 m ganivelles
- 1 panneau d'information

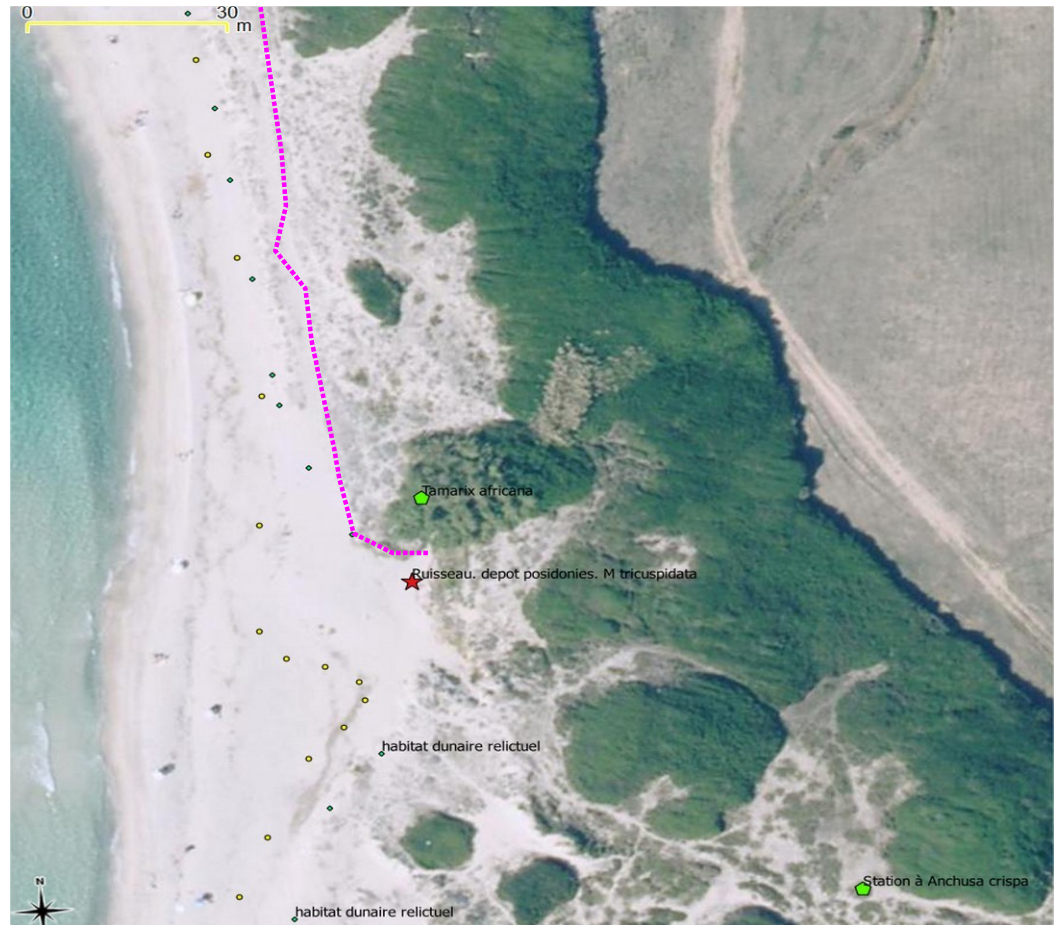


État 0 au 22 mai 2015

points jaunes : micro falaise

points verts : milieux dunaires relictuels

pointillés magenta : clôture posé par M Valle en prévision des concerts de la saison 2015.



Éléments de l'aménagement envisagé :

- 90 + 50 m ganivelles
- 1 franchissement de la ganivelle



État 0 au 22 mai 2015

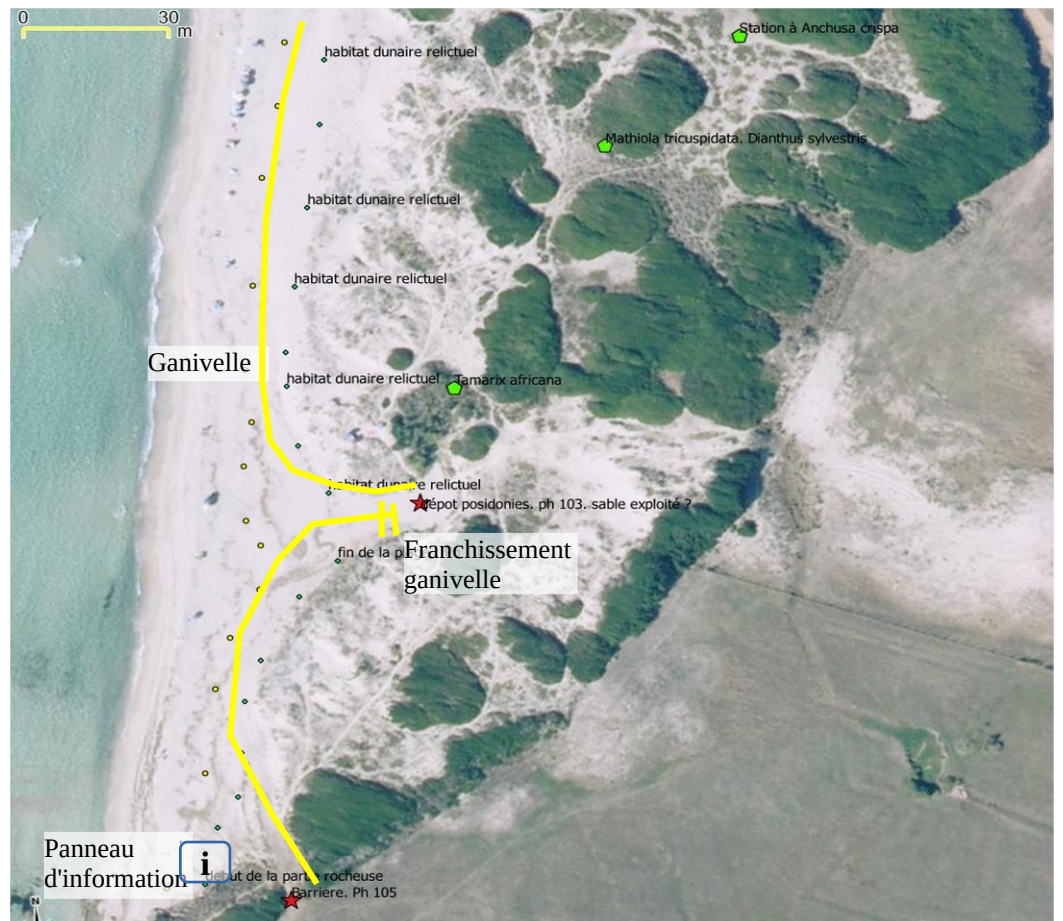
points jaunes : micro falaise

points verts : milieux dunaires relictuels



Éléments de l'aménagement envisagé :

- 120 + 100 m ganivelles
- 1 franchissement de ganivelle
- 1 panneau d'information



RÉCAPITULATIF DE L'AMÉNAGEMENT ET ESTIMATIF

L'avant projet proposé est une base de discussion servant à illustrer ce que pourrait être un aménagement destiné à mettre la dune en sécurité. Il a pour objectifs de protéger ce qui subsiste de milieux dunaires par environ 500 m de ganivelles sur presque 1000 de plage tout en permettant les usages quotidiens de loisirs nature.

L'utilisation du site pour des manifestations de grande envergure doit cependant être l'objet d'un débat en comité de pilotage avant même d'imaginer un équipement de protection du site.

Note : les coûts unitaires ci-dessous ne sont qu'indicatifs ; des devis seront nécessaires si le projet d'aménagement venait à être validé en comité de pilotage. Tel que proposé l'aménagement reviendrait à environ 30.000 € :

<i>Élément prévu</i>	<i>Longueur totale ou unités</i>	<i>Coût unitaire estimatif</i>	<i>Coût estimatif total</i>
Délimitation sur le terrain des parcelles de M Valle par un géomètre expert.			5 000,00 €
Ganivelles simples hauteur 1,50 m (fourniture et pose)	715	35,00 €	25 025,00 €
Clôture agricole (piquets tous les 2m, 3 barbelés, fourniture et pose)	160	15,00 €	2 400,00 €
Franchissements de ganivelles	2	50,00 €	100,00 €
Panneaux d'information (fourniture, hors pose et conception)	4	800,00 €	3 200,00 €
		Total	35 725,00 €

C FERAL, Mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM Corse du Sud, juin 2015. Document rédigé avec le concours de :

- Elodie TEXIER-PAUTON, DREAL Corse
- Guilhan PARADIS, botaniste

ANNEXES : PHOTOS

Photos DDTM 22 mai 2015.

Photo 1

Photo 89 : avant paillote valle, en regardant vers le pirate : micro falaise

En rouge : micro-falaise ou/et limite basse pour pose de ganivelles.

En jaune : limite de l'ourlet dunaire relictuel



Terrasses Valle

gauche terrasse 1, **photo 91**

droite terrasse 2, **photo 92**



Gauche : Volley Valle ...

Droite : Paillote Valle. Dépôt tables dans hab dunaire relictuel.

Fleche : *Matthiola tricuspidata*.



Photo 99

En jaune : reliquat de bourrelet dunaire végétalisé

En rouge : micro-falaise ou/et limite basse pour pose de ganivelles.

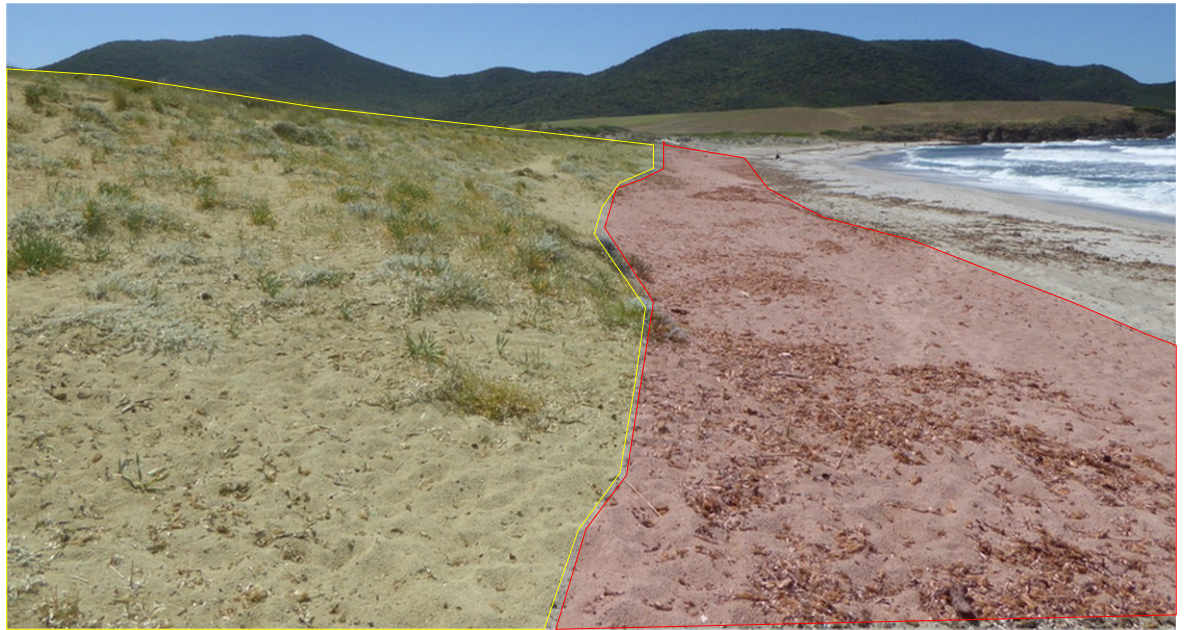
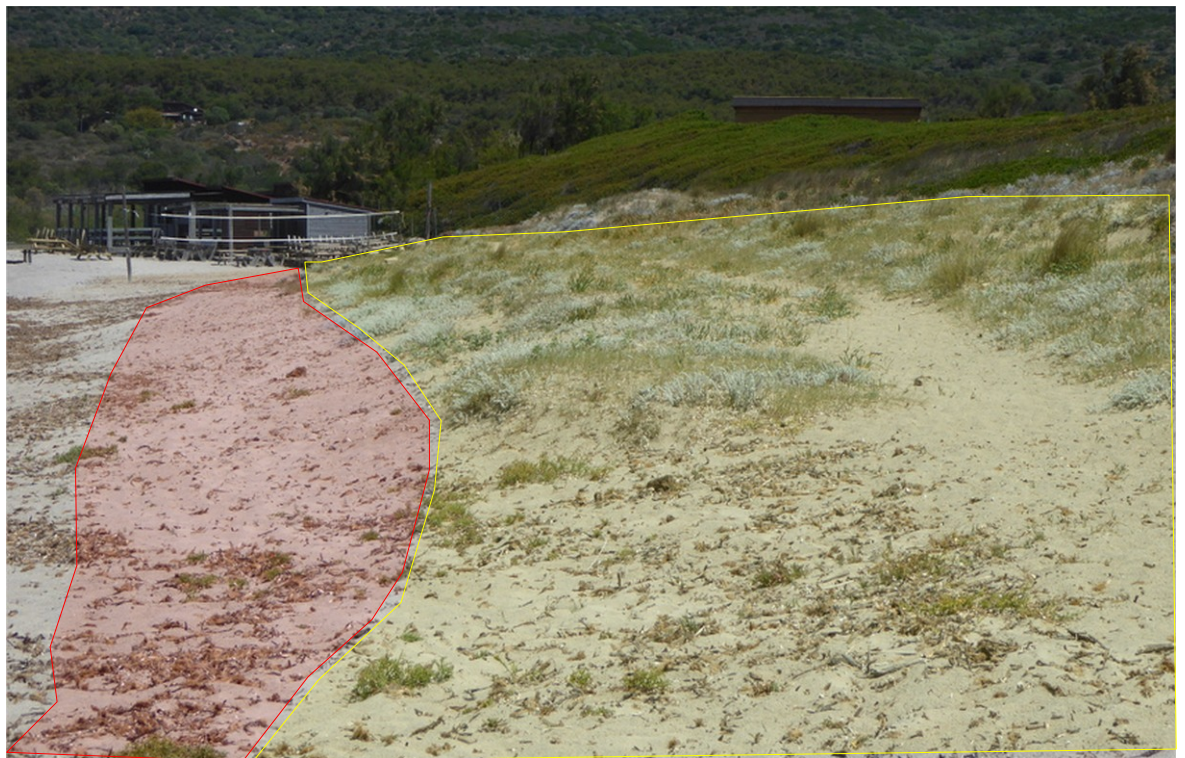


Photo 100 : après paillote valle,

En jaune : reliquat de bourrelet dunaire végétalisé

En rouge : micro-falaise ou/et limite basse pour pose de ganivelles.



Gauche : **photo 105** : barrière, ourlet lentisque, pâture, limite avec hab dunaires



Droite : **photo 107**. Fin de la plage. Banquette posidonies.



Photos C Feral, 5 avril 2012

Ces 2 photos, prises à Capo di feno en avril 2012, montrent l'impact du nivellement de la plage et de la pose d'installations sans précautions pour les milieux naturels. La photo inférieure montre les habitats dunaires et les effets d'une mise en défens.



Changeons d'échelle et portons notre regard sur les milieux littoraux en Corse. Lorsque l'on cumule ce type d'intervention avec une importante fréquentation estivale, le nettoyage mécanisé des plages, l'organisation d'événements médiatiques de grande ampleur, une circulation anarchique de véhicules à moteurs, tout cela répété ou s'aggravant année après année ... l'ensemble des plages de Corse voient leur patrimoine naturel disparaître et sont progressivement transformées en bacs à sable malpropres.

Le travail au sein du réseau Natura 2000 vise, parfois en contrariant des initiatives privées, à une prise de conscience pour une évolution des pratiques et une hiérarchisation des usages attribués à un espace.